



**BUREAU FEDERAL
PARIS – 12 AVRIL 2019**



SOMMAIRE

1. Offre de licence
2. COMED
3. Règlement Disciplinaire Général
4. Equipes Sénior 2
5. Formation et règles de protection
6. Coq de bronze
7. Contrôle de Gestion et dispositif JIG/MIG
8. Divers (actualisation)

1. OFFRE DE LICENCE

Titre IV Règlements Généraux

- ✓ Intégration des dispositions adoptées pour la nouvelle offre de licence
 - ✓ Remplacement de la licence Basket Santé par la licence Vivre Ensemble (art. 405.2, 409)
 - ✓ Evolution de la définition du Joueur Formé Localement (art. 408, 425)
 - ✓ Evolution de la licence AS (art. 413.2 et 425.2 + règles de participation + annexe 4 RG)
 - ✓ Suppression des licences AS U15 Poliste et HN remplacées par l'AS Performance (art. 413.2 et .4 et 425.2 + règles de participation + annexe 4 RG)
 - ✓ Adaptation des licences contact (art. 445)

- ✓ Intégration de la nouvelle procédure de lettre de sortie par un renvoi aux dispositions FIBA (art. 413.5 RG)

3. COMED

Article 429 Règlements Généraux

	Rédaction actuelle	Evolution proposée
Principe	Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif qu'il soit surclassé ou non	Renverser le principe pour une meilleure lisibilité
1 ^{ère} dérogation	à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales	
2 ^{nde} dérogation	Cependant, à titre exceptionnel, un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres par weekend sportif (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15).	

4. REGLEMENT DISCIPLINAIRE GENERAL

- ✓ Prise en compte des problématiques liées au développement de la pratique 3x3
- ✓ Modalités d'exécution des décisions
 - ✓ Sanction automatique pour cumul de fautes techniques

	Rédaction actuelle	Evolution proposée
Principe	Sanction automatique pour 3 FT et/ou FDSR	Maintien
Sanction	1 week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportive Week-end comprenant nécessairement une rencontre de la compétition du plus haut niveau au titre de laquelle le licencié a été sanctionné	Débats

- ✓ Effets des sanctions et modification des conséquences en cas de rencontres remises, à jouer et à rejouer (art. 23 + art. 14 RSG)?

4. REGLEMENT DISCIPLINAIRE GENERAL

- ✓ Nouvelle infraction disciplinaire :
 - ✓ Utilisation de logos et noms protégés (pratiques Vivre Ensemble)
 - ✓ Compétence exclusive CFD
 - ✓ Pénalités automatiques de 500 € par infractions constatées (structure en infraction a 15 jours pour transmettre ses observations)
 - ✓ Élément déclencheur : saisine Secrétaire Général

- ✓ Prévoir expressément la possibilité d'instruction en cas de transmission du dossier à la Chambre d'appel (suite à 1^{ère} instance hors délai et sans instruction) – réf. art. 20 RGD

5. PARTICIPATION EQUIPES 2 SENIOR

Equipes senior 2 (art. 424 et 728 RG)

	Rédaction actuelle	Evolution proposée
Participation équipe 1 (hors LFB/LF2 – NM1/NM2)		
Principe	Interdiction pour un joueur(se) de percevoir une contrepartie financière pour évoluer dans les divisions inférieures à la LF2 et à la NM2	Maintien
Dérogation	Possible pour les signataires d'un contrat JIG d'évoluer dans ces divisions	Maintien
Participation équipe 2 championnat de France		
Champ	Championnat de France	Intégrer la Pré-Nationale ?
Principe	Possible pour les signataires d'un contrat enregistré ou d'un contrat JIG	Maintien
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Joueur non brûlé en équipe 1 - Equipe immédiatement inférieure 	<ul style="list-style-type: none"> - Joueur non brûlé en équipe 1 - Equipe 2 immédiatement inférieure

6. FORMATION ET REGLES DE PROTECTION

Joueurs protégés (art. 440)

- ✓ Harmonisation des règlements avec les dispositions de la convention de formation Pôle France Yvan Mainini en cours de validation
- ✓ Paiement indemnités : ajout « est susceptible de »

7. COQ DE BRONZE

Création du Coq de bronze

- ✓ Présentation en séance

8. CCG ET DISPOSITIF JIG/MIG

Contrôle de Gestion **Championnats de France et Pré-nationales** **Titres III, VII et VIII Règlements Généraux**

- ✓ Mesures administratives contre les clubs :
 - ✓ Précisions sur le retrait de point (phases 1 et 2)

- ✓ Contrôle financier des agents sportifs et CF/PN : intégration de la plateforme informatique dédiée

- ✓ Formation dispositif JIG/MIG :
 - ✓ Obligation de recyclage

10. ACTUALISATION

Conséquence des évolutions statutaires dans le Règlement Financier et les Règlements Généraux

- ✓ Produits des titres de participation et affiliations (art. 2 RF et 104 RG)
- ✓ Affiliation et cotisations des établissements (art. 3 RF, 111 et 131 RG)
- ✓ Composition du Comité d’Ethique (art. 125)
- ✓ Attribution des compétences des Conseil et Jury d’Honneur (107, 127 et 128 RG)
- ✓ Suppression des références au CCR (art. 201 et 212 RG)
- ✓ Obligation de statuts-types (art. 203, 204)

ACTUALISATION

- ✓ Corrections de forme sur les dispositions relatives aux :
 - ✓ Changements de dénomination (art. 311)
 - ✓ Changements de siège social (art. 312)
 - ✓ Associations omnisports (art. 313)
 - ✓ Tableau infractions et pénalités CCG (art. 733)
 - ✓ Référence SENIORLEAGUE / SUPERLEAGUE (Chap.4, art.445, 447)

- ✓ Suppression visa SG pour certaines décisions (art. 116 et 120)

- ✓ Commission Vivre Ensemble en lieu et place CF Basket Santé et CF Basket pour tous (annexe Titre IX)



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com